

Profil des allocataires des Caf dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville au 31 décembre 2014

Une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 définit des quartiers prioritaires (Qp) qui remplacent les zones urbaines sensibles (Zus). Ces quartiers couvrent une population plus importante que les anciennes Zus (+ 17 %). L'évolution entre les deux géographies est très différenciée selon les régions et les départements. L'augmentation du nombre de personnes en Qp est encore plus marquée pour la population couverte par les caisses d'Allocations familiales [Caf + (26 %)].

Au 31 décembre 2014, les Zus abritaient plus de 2,6 millions de personnes couvertes par les Caf, les Qp en abritent quant à eux 3,3 millions, soit 68 % de leurs résidents, alors que 48 % des habitants du territoire métropolitain sont couverts par les Caf. Dans ces quartiers, la part des allocataires bénéficiaires de prestations sous conditions de ressources est particulièrement importante. Ainsi, plus du tiers (36 %) des allocataires en Qp perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa), soit presque deux fois plus que sur l'ensemble de la Métropole (19 %).



La loi du 21 février 2014 définit la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et crée l'Observatoire national de la politique de la ville (Onpv) qui succède à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles et au Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Les travaux menés conjointement par le Commissariat général à l'égalité du territoire (Cget) et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), membre de l'Onpv, permettent de caractériser les populations de ces quartiers à partir des données des Caf¹.

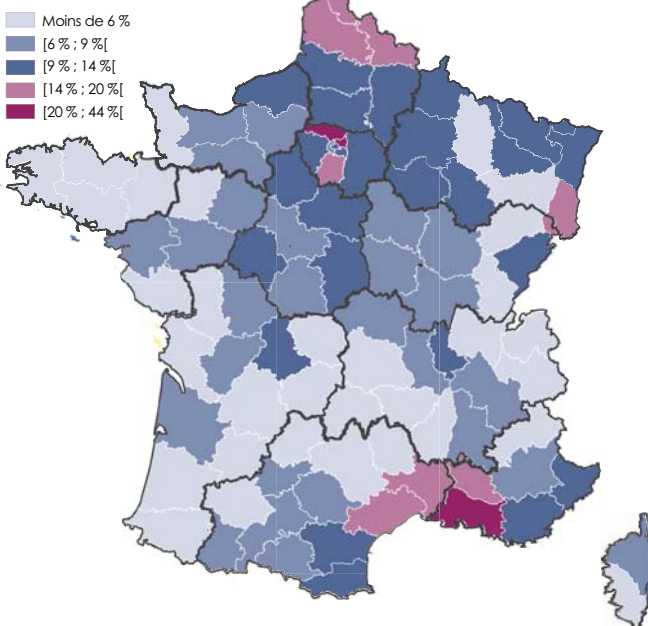
Une part plus importante des populations bénéficiaires de prestations des Caf dans les Qp

En décembre 2014, le nombre de foyers ayant perçu au moins une prestation légale versée par les Caf s'élève à 11,3 millions en France métropolitaine. Parmi ces foyers allocataires, 1,4 millions vivent dans un Qp de la politique de la ville.

En considérant l'ensemble de la population couverte² par les Caf, soit l'allocataire responsable du dossier, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge, ce sont 3,3 millions de personnes connues des Caf qui résident dans des Qp de la politique de la ville, soit 68,2 % des habitants de ces quartiers ; ce taux de couverture varie de 46,8 % en Corse à 75,0 % dans les

Pays-de-la-Loire. Plus de la moitié des résidents en Qp (52,7 %) vivent dans un foyer allocataire percevant une aide au logement et un quart dans un foyer allocataire touchant le Rsa (24,3 %).

Carte 1 - Part des résidents des Qp au sein de la population couverte par les Caf



Source : Caf, fichier Fileas au 31 décembre 2014. Champ : France métropolitaine. Traitements : Cnaf, Insee. Note de lecture : Dans les Bouches-du-Rhône, 22,1% des allocataires Caf résident dans un Qp.



ENCADRÉ 1

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

En France métropolitaine et dans les outremer, 1 514 Qp ont été définis dans le cadre de la réforme de la politique de la ville et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015. En Métropole, 1 296 Qp ont succédé aux 717 Zus et 2 304 Cucs. Regroupant 4,8 millions d'habitants, ils sont presque exclusivement situés dans les pôles urbains, et très rarement dans les couronnes péri-urbaines. Ces quartiers sont souvent issus d'anciens quartiers en politique de la ville : parmi eux, 189 sont nouvellement entrés en politique de la ville.

Deux décrets sont venus préciser la méthode de définition de cette géographie prioritaire (décret du 3 juillet 2014 relatif aux départements métropolitains et décret du 22 décembre 2014 relatif aux outremer).

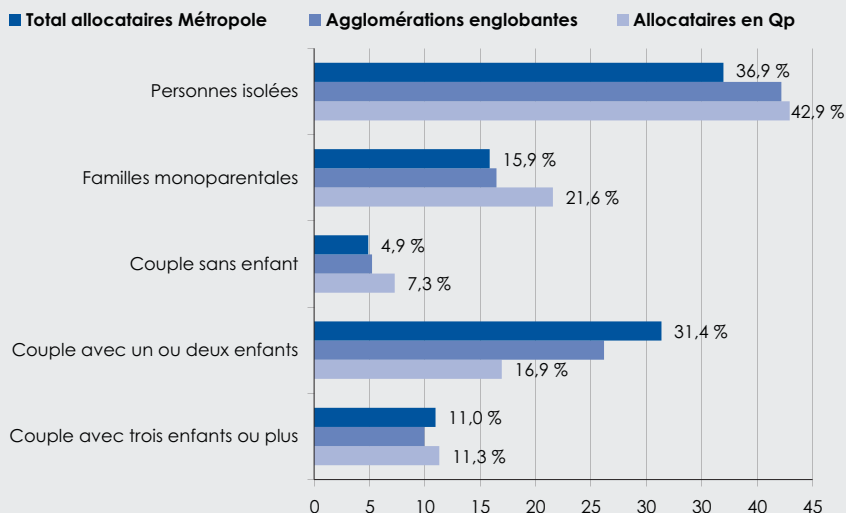
En Métropole et à la Réunion, la géographie prioritaire s'est basée sur le critère de concentration de population dite à bas revenus et déterminée à partir de la source revenus fiscaux localisés (Rfl) disponible à la maille infracommunale du « carreau » de 200 m de côté.

À titre de comparaison, le taux de couverture de la population générale par les Caf atteint 47,7 % en France métropolitaine toute prestation confondue, 20,0 % pour l'aide au logement et 7,3 % pour le Rsa.

La population bénéficiaire des prestations Caf est ainsi surreprésentée dans les Qp de la Métropole : alors que ces derniers abritent près de 7,6 % de l'ensemble de la population, ils regroupent 11,2 % de la population couverte par les Caf. Cette surreprésentation est différenciée selon les régions et départements (rapport Onpv 2015 et carte 1).

La hiérarchie des régions est similaire dans les Qp en termes de population générale et de population couverte par les Caf malgré la surreprésentation de la population couverte par les Caf parmi les résidents en Qp.

Graphique 1 - Les foyers allocataires Caf selon la structure familiale



Source : Caf, fichier Fileas au 31 décembre 2014. Champ : France métropolitaine. Traitements : Cnaf, Insee. Lecture : 16,9 % des foyers allocataires sont composés d'un couple avec un ou deux enfants.

L'Ile-de-France, les Hauts-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur sont à la fois les trois premières régions à la fois en termes de population générale résidant en Qp (respectivement 33,1 %, 13,7 % et 10,6 %) et en termes de personnes couvertes par les Caf dans les Qp.

Le poids de la population en politique de la ville dans les différentes régions dépend à la fois du nombre de quartiers et de leur taille : parmi les 1 296 quartiers de France métropolitaine, un quart abrite moins de 940 personnes couvertes par les Caf et la médiane se situe à 1 400 habitants (soit en population générale, respectivement 1 400 et 2 100 habitants). La médiane de la taille des quartiers varie de 1 000 personnes couvertes par les Caf en Corse à 1 900 en Ile-de-France (soit en population générale, respectivement 2 500 et 3 000 habitants).

La Réunion rassemble quant à elle 49 quartiers, dont un quart abrite moins de 1 100 habitants et un quart plus de 2 700 habitants. Un Réunionnais sur cinq réside en Qp, soit 19,6 % en population générale et 22,0 % en population couverte par les Caf.

Les personnes isolées et les familles monoparentales surreprésentées dans les Qp

Les foyers d'allocataires résidant en Qp sont relativement plus souvent sans enfant à charge que ce n'est le cas pour l'ensemble des allocataires de Métropole (respectivement 50,2 % et 41,8 %). Les personnes isolées y sont surreprésentées par rapport aux foyers allocataires métropolitains (42,9 % des allocataires des quartiers prioritaires contre 36,9 % pour l'ensemble de la Métropole). Les familles monoparentales sont également très présentes parmi les allocataires des Qp, avec plus d'un foyer sur cinq concerné contre un sur six en Métropole (graphique 1).

Les familles, à savoir les foyers allocataires composés d'un couple ou d'un adulte seul avec enfants, sont moins présentes dans les Qp que sur le reste du territoire : la part des familles parmi les foyers allocataires représente 49,8 % au sein des Qp et 58,2 % en France métropolitaine. Cependant, ces familles sont plus souvent de grande taille au sein des Qp : 16,1 % des foyers allocataires regroupent au moins trois enfants, contre 13,4 % en France métropolitaine.

De nombreux bénéficiaires d'aide au logement ou du Rsa

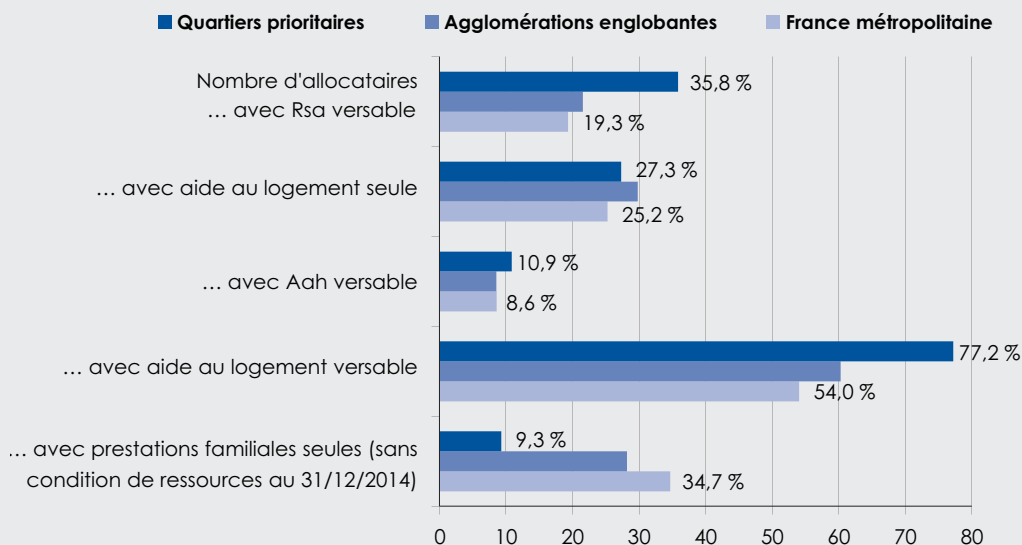
La répartition des foyers allocataires des Qp selon les principales prestations perçues fait apparaître la plus grande précarité de ces populations allocataires, avec une part plus importante des prestations sous conditions de ressources au sein de ces foyers. La proportion de bénéficiaires du Rsa est ainsi deux fois plus importante dans les Qp que sur l'ensemble du territoire métropolitain, respectivement 35,8 % et 19,3 % (graphique 2).

Les bénéficiaires des aides au logement sont également relativement plus nombreux dans les Qp que sur l'ensemble du territoire. Plus des trois quarts (77,2 %) des foyers allocataires habitant dans les Qp perçoivent une aide au logement contre 54 % de l'ensemble des allocataires du territoire métropolitain. Un habitat social relativement concentré et une définition des périmètres des Qp à partir d'un seuil de bas revenus expliquent notamment cet écart.

On note par ailleurs que les foyers allocataires des Qp se voient verser en moyenne 2,3 prestations contre 1,8 prestation au sein des agglomérations englobant les Qp. En revanche, la part des allocataires bénéficiaires d'une allocation logement seule est similaire parmi les résidents des Qp ou de l'ensemble du territoire métropolitain, respectivement 27,3 % et 25,2 %.

Enfin, la proportion de la population percevant uniquement des prestations familiales est trois fois plus faible dans les Qp (9,3 %) que sur l'ensemble du territoire (34,7 %). Cela provient du fait que les foyers allocataires avec enfants sont moins fréquents au sein des Qp d'une part, mais surtout que le cumul

Graphique 2 - Principales prestations perçues par les foyers allocataires



Source : Caf, fichier Fileas au 31 décembre 2014. Champ : France métropolitaine. Traitements : Cnaf, Insee. Lecture : 77,2 % des foyers allocataires en quartier prioritaire sont bénéficiaires d'une aide au logement.

de plusieurs prestations perçues est plus fréquent dans ces quartiers d'autre part.

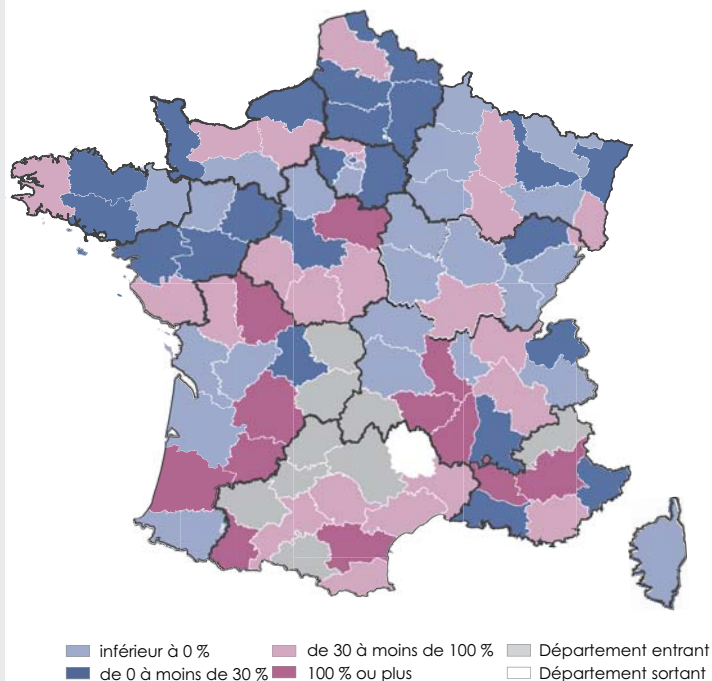
La nouvelle géographie des Qp abrite une population d'allocataires Caf plus importante que l'ancienne géographie des Zus

La mise en œuvre de la géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2015 (encadré 1), fait apparaître une population plus importante dans les Qp que dans les Zus, en population générale (+ 17,3 %) et en population couverte par les Caf (+ 26,3 %). Une seule région, la Corse, voit sa population fortement baisser en population générale comme en population couverte par les Caf (respectivement - 49,2 % et - 52,9 %). Toutes les autres régions voient leur population couverte par les Caf augmenter. Cependant, les évolutions peuvent être différenciées au sein d'une même région d'un département à l'autre (carte 2).

Deux régions enregistrent une légère diminution de leur population générale en Qp (- 1,8 % en Nouvelle-Aquitaine et - 3,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes) alors que leur population couverte par les Caf augmente modérément entre les deux géographies (respectivement + 3,8 % et + 9,7 %). Pour les régions Bourgogne-Franche-Comté et Pays-de-la-Loire, l'évolution de population entre les Qp et les Zus est inférieure à 10 % (respectivement + 4,7 % et + 7,4 %). Mais alors qu'en Bourgogne-Franche-Comté l'évolution en termes de population couverte par les Caf est relativement faible (+ 6,5 %), dans les Pays-de-la-Loire cette augmentation est de 19 %.

Les trois premières régions en termes de poids de population en Qp (Ile-de-France, les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur) enregistrent une augmentation entre les deux géographies variant de + 15 % à + 25 % et l'augmentation de population couverte par les Caf est toujours plus importante variant de + 26 % à + 36 %. Cinq autres régions connaissent des évolutions relativement proches tant en population générale qu'en population Caf. En Bretagne et dans le Grand Est on observe une croissance de population générale de + 11 % et + 10 %,

Carte 2 - Evolution départementale de la population couverte par les Caf Qp - Zus



Source : Caf, fichiers Fileas au 31/12/2008 et au 31/12/2014. Note de lecture : la population en politique de la ville couverte par les Caf a progressé de 90 % en Seine-Saint-Denis entre les Zus de 2008 et les Qp de 2014, de 9 % en Seine-Maritime et a été multipliée par 2,8 dans l'Aude.

Les allocataires Caf en Qp : aperçu sur les données au 31 décembre 2015

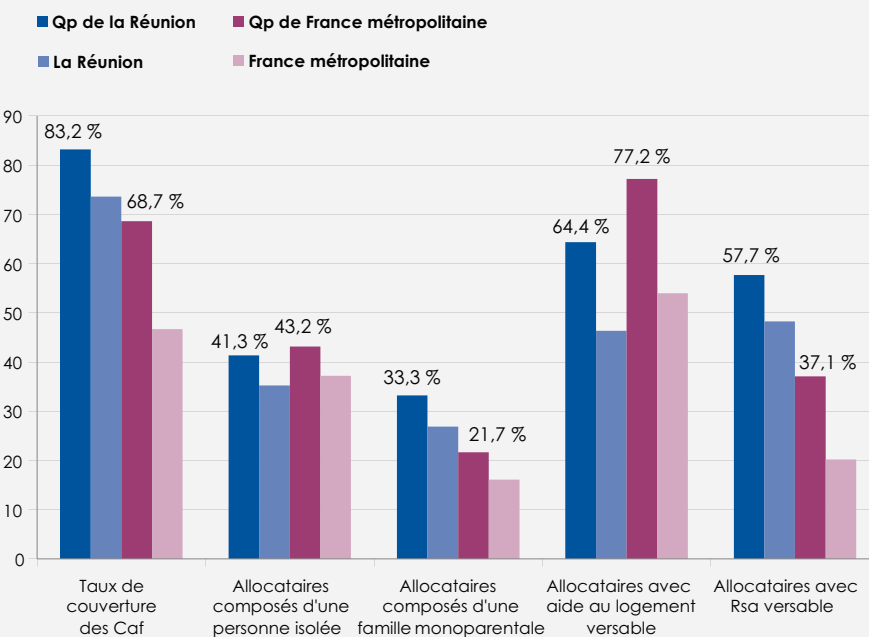
Au 31 décembre 2015*, les Qp de France métropolitaine abritent 1,4 millions de foyers allocataires, couvrant 3,4 millions d'habitants, soit 69 % de la population en politique de la ville. Les Qp de la Réunion abritent quant à eux 58 000 foyers allocataires couvrant 136 000 habitants, soit 84 % de la population en politique de la ville. A titre de comparaison, le taux de couverture des Caf s'élève à 47 % en France métropolitaine et 74 % à la Réunion.

Les foyers allocataires des Qp sont davantage composés d'une personne isolée, avec 43,4 % et 41,6 % en Métropole et à la Réunion. Dans une moindre mesure, les familles monoparentales sont plus représentées au sein de ces foyers, avec à la Réunion 33,1 % en Qp contre 26,2 % sur l'ensemble du territoire réunionnais.

En termes de prestations perçues, la proportion de bénéficiaires du Rsa est deux fois plus importante dans les Qp que sur l'ensemble du territoire métropolitain, respectivement 35,8 % et 19,3 % ; l'écart est moins marqué à la Réunion où la part de bénéficiaires du Rsa est plus élevée (57,8 % au sein des Qp).

(* L'étude porte sur les données au 31 décembre 2014, auxquelles sont ajoutées quelques données de cadrage au 31 décembre 2015, non disponibles lors de la réalisation de l'étude.

Graphique 3 - Les allocataires Caf en Qp au 31 décembre 2015



Source : Caf, fichier Fileas au 31 décembre 2015. Traitements : Cnaf, Insee.

et de 13 % dans les deux cas pour la population couverte par les Caf. En Normandie ces données s'établissent à près de + 22 % et + 24 % en population couverte par les Caf.

Deux régions voient leur population en géographie prioritaire de la politique de la ville progresser fortement. En Occitanie, la forte hausse de la population observée (+ 89 % dans les mêmes proportions en population générale et en population couverte par les Caf) s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de communes et du nombre de quartiers en politique de la ville relativement plus importante que sur le reste du territoire. Tous les départements de cette région voient leur population en politique de la ville progresser de plus de 50 %, à l'exception de la Lozère, seul département français sans Qp de la politique de la ville. Dans la région Centre-Val-de-Loire, la population progresse de 50 % ; le nombre de quartiers et de communes n'augmente pas plus que la moyenne mais la

taille des quartiers reste stable, alors qu'ils ont été le plus souvent réduits en surface et en population dans les autres régions.

Parmi les Qp en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, seuls 15 % n'étaient pas répertoriés parmi les anciens quartiers Zus ou contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) non Zus. Ces quartiers « entrants » sont plus petits que la moyenne et représentent seulement 6,0 % des habitants en politique de la ville en Métropole. Au sein de ces Qp « entrants », un profil familial particulier se dessine. Les personnes isolées sont fortement représentées (48,6 % des foyers allocataires contre 42,5 % dans les autres quartiers), alors que les familles nombreuses y sont moins présentes, avec notamment une plus faible part des couples avec trois enfants (8,1 % contre 11,5 %). Ces quartiers sont moins touchés par la pauvreté : 61,9 % des foyers allocataires non étudiants de moins de 65 ans ont des ressources en-dessous du seuil de bas revenus contre 65,6 % pour les autres quartiers.

■ Note

- (1) L'exploitation des fichiers issus des différentes Caf sur les Qp passe préalablement par une géolocalisation des adresses des allocataires réalisée par l'Insee ; cela est disponible uniquement pour la Métropole et la Réunion.
- (2) La population couverte par les Caf est constituée par l'ensemble des résidents dans les foyers ayant perçu au moins une prestation versée par les Caf.

■ Pour en savoir plus

- Besacier M., Debras B., 2010, Les allocataires des caisses d'Allocations familiales des zones urbaines sensibles à la fin 2008, *l'e-ssentiel*, n° 95.
- Demangeot M., Legendre E., Reduron V., Van Wassenhove T., 2016, Prestations versées par les Caf : quasi-stabilité du nombre de foyers allocataires en 2015, *l'e-ssentiel*, n° 164.
- Reduron V., Robert M-J., Salesses C., Van Wassenhove T., 2015, Prestations versées par les Caf : augmentation modérée du nombre de foyers allocataires en 2014, *l'e-ssentiel*, n° 156.
- Observatoire national de la politique de la ville (Onpv), 2016, *Le profil des allocataires des caisses d'Allocations familiales dans les quartiers prioritaires*, Rapport 2015.

Noemie Oswalt ■ Cget

En collaboration avec Brigitte Debras ■ Cnaf - Dser

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directeur de la publication délégué
Bernard Tapie

Rédactrice en chef
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75 685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769